

Morat, 27 janvier 2025

Communiqué de presse

MOTS D'ORDRE DE VOTE DU PLR LAC POUR LES VOTATIONS FÉDÉRALES ET CANTONALES DU 9 FÉVRIER 2025

Le PLR. Les Libéraux-Radicaux du district du Lac a défini ses mots d'ordre pour les prochaines votations à l'occasion de plusieurs discussions. Il soutient les orientations du PLR Fribourg et du PLR Suisse.

NON à l'initiative sur la responsabilité environnementale :

Le 9 février 2025, les Suisses voteront sur l'initiative populaire « Pour une économie responsable dans les limites de la planète (initiative pour la responsabilité environnementale) ». Si l'objectif de l'initiative est peut-être louable, sa mise en œuvre comporte des risques considérables.

L'initiative vise à ce qu'à l'avenir, l'économie suisse ne puisse plus utiliser que la quantité de ressources que la nature peut renouveler. Cela signifie une réduction de l'empreinte écologique de plus de 70% en dix ans. Cette exigence fera prendre à la Suisse un retard considérable dans son développement et les restrictions qui y sont liées mettent en péril non seulement la prospérité, mais aussi le bon fonctionnement du marché du travail et sa protection sociale.

L'insécurité juridique préprogrammée par des notions vaguement définies telles que les « limites planétaires » conduira inévitablement à des interprétations et à de longues querelles juridiques. Faire peser sur les PME suisses des exigences aussi complexes met en péril notre compétitivité, ce qui peut avoir des conséquences désastreuses, notamment sur le marché international.

Le véritable arrière-plan de l'initiative est une nouvelle tentative d'établir en Suisse des modèles économiques marqués par l'idéologie, comme des structures éco-socialistes. Il faut s'opposer résolument à ce projet et, en contrepartie, mettre l'accent sur le progrès technologique, qui constitue une base essentielle du développement durable. La Suisse a déjà prouvé que la croissance économique et la préservation des ressources peuvent aller de pair.

De nombreuses entreprises suisses connaissent déjà des normes environnementales élevées et les utilisent également comme avantage concurrentiel. Dans ce cas, l'initiative, au lieu de stimuler l'innovation, l'étoufferait dans l'œuf par une réglementation excessive.

Pour éviter ces graves conséquences, un non clair à l'initiative sur la responsabilité environnementale est nécessaire le 9 février 2025. Une politique environnementale durable, compatible avec la stabilité économique, reste la voie la plus judicieuse et la plus efficace.

**OUI au crédit pour les biens culturels avec un mandat clair de réduction des coûts :
Protéger les biens culturels - mais pas à n'importe quel prix, telle est la conclusion à laquelle
parvient le PLR Lac après avoir analysé les documents de vote.**

La protection de notre patrimoine culturel est importante, mais elle doit aller de pair avec une gestion responsable des deniers publics. Un entrepôt centralisé pour les biens culturels du canton de Fribourg peut contribuer à sauvegarder efficacement et à long terme des fonds précieux. En tant que PLR du Lac, nous soutenons cet objectif, mais nous exigeons un contrôle clair des coûts.

Les projets de ce type doivent être planifiés de manière à rester économiquement supportables. Des dépassements de coûts, comme c'est malheureusement souvent le cas dans les projets de construction publics, seraient inacceptables. C'est précisément en période de pénurie de fonds publics qu'il est indispensable que le cadre financier soit strictement respecté. Les contribuables ne doivent pas subir une charge supplémentaire en raison d'un manque de planification ou de mécanismes de contrôle.

Le PLR Lac suivra de près ces évolutions vers une augmentation de l'efficacité et une réduction des coûts. Nous nous engageons pour des solutions innovantes et durables qui associent la protection des biens culturels à une planification financière solide. Nous soutenons les projets judicieux, mais uniquement s'ils créent une réelle valeur ajoutée et si les limites budgétaires sont strictement respectées.

Le nouveau bâtiment offre en outre la possibilité d'examiner toutes les pièces. Un contrôle devrait être effectué afin de garantir que seuls les biens culturels vraiment importants soient transférés dans le nouvel entrepôt. La qualité doit primer sur la quantité. L'entreprise est optimisée et professionnalisée avec de nouveaux collaborateurs. La charge de travail sera ainsi réduite dans les offices cantonaux qui profiteront du nouveau bâtiment. Le nombre de postes devrait donc y diminuer après la construction. Le PLR suivra de près cette évolution vers une augmentation de l'efficacité et une réduction des coûts.

Contact:

Markus Ith, Conseiller Communal, Direction politique PLR Lac, +41 79 669 96 37
